

REGULARISATION MARCHÉ pour REFECTION digue du BASSIN de CAPTAGE

LE MAIRE. - Vous savez que les pluies torrentielle de Mars dernier ont emporté la digue du bassin de captage au lieu dit "La Colline". Devant l'urgence des travaux nous avons dû nous adresser aux Entreprises LAROCHE pour leur demander de nous établir des plans et devis ainsi qu'un cahier des charges.

Ces derniers soumis à Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ont été acceptés. Un marché par entente directe a donc été conclu et a reçu l'approbation préfectorale. L'importance des travaux s'élève à SEPT MILLIONS DE FRANCS CFA (7.000.000 Fcs CFA). Cette somme sera prélevée sur les 13.000.000 de Fcs que le FIDOM nous avait accordés pour un bassin filtrant dont l'édification est comprise dans le plan général d'adduction d'eau.

Je mets aux voix la régularisation du marché passé par entente directe avec les Entreprises Laroche pour la réfection de la digue du bassin de captage.

Adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder la question suivante je rends hommage aux Ingénieurs et Ouvriers des Entreprises Laroche qui depuis un mois, avec un dévouement inlassable, travaillent dans des conditions pénibles, souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture. Si Saint-Denis n'est pas privé d'eau, c'est à eux que nous le devons.

*Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
le 12 Décembre 1952  
le Secrétaire Général  
de l'Etat de l'Union  
signé: Brunel*

*Approuvé  
le 15 Décembre 1952  
le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général p.i  
signé: Chardeau*